

Réforme de la formation

Masters MEEF

(Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)

Création des ÉSPÉ (sept. 2013)

**Avancées,
dégradations
et contradictions**

FSU, juin 2013



Une refondation de la formation ?

La formation des enseignants est donnée comme un élément clé de la « refondation de l'Ecole », avec la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education.

Qu'en est-il réellement ?

Au-delà de l'augmentation du recrutement et de la création des ÉSPÉ, *la réforme va-t-elle améliorer la formation ?*

- L'élaboration de nouvelles maquettes de master et l'ouverture des ÉSPÉ dès la rentrée 2013 engendre un travail dans l'urgence, auquel s'ajoute un manque de concertation au plan local et national.

Des débats de fond non réglés

Enseignant concepteur : comment le former (et éviter l'application de « bonnes pratiques ») ?

Place de la recherche dans la formation : comment éviter que ce ne soit qu'un supplément d'âme ?

Formation disciplinaire-professionnel « intégrés » : quelles solutions pour ne dévaloriser aucun aspect ?

Sans considérer les étudiants comme des moyens d'enseignement ni en rabattre sur une formation disciplinaire, didactique et pédagogique solide, en intégrant les formateurs de terrain dans les ÉSPÉ

Calendrier : la réforme débute à la rentrée 2013 (« nouveau concours » juin 2014)

Le concours 2013 : les lauréats du concours 2013 deviennent fonctionnaires stagiaires et continuent de n'avoir quasiment aucune formation et une décharge minime (1/6^e)

Le concours transitoire (concours 2014 anticipé ou 2013-bis)

- Admissibilité en juin 2013 (M1) ; admissibles-contractuels à 1/3 de service sur le terrain ; payés mi-temps ;
- Admission en juin 2014 (M2) ; lauréats fonctionnaires stagiaires

Le concours 2014 : réforme Peillon

- Concours complet en M1 en 2014 (avril/juin).
- Les lauréats seront étudiants-fonctionnaires stagiaires à mi-temps sur le terrain, en M2 l'année suivante.

Situation d'urgence = les étudiants de L3 s'orientent en ce moment sans avoir une bonne lisibilité des parcours, des ESPÉ...)



Exigences pour une formation de qualité

Formation plus professionnalisante

(du *disciplinaire* mieux intégré au *professionnel*)

Concours avec des épreuves plus professionnelles

Équilibre disciplinaire/professionnel/recherche (master)

Deux principes fondamentaux :

Enseignant concepteur et « formation intégrée »

Les revendications de la FSU :

- Non décrochage 1^{er}-2nd degré
- Des pré-recrutements dès L2 ou L3
- Trois années après Licence (master + entrée métier à mi-temps), débat sur la place du concours (SNUipp : M1 ; autres syndicats : M2)
- Accès au métier par concours, mise en place de pré-recrutements et accès possible après un master autre que MEEF ou une VAE.

Problème de viviers...

Manque de candidats dans un grand nombre de filières et/ou dans certaines académies

- Second degré : 257 postes déjà perdus dès l'admissibilité
- Premier degré : peu de candidats dans certaines académies
- Création des *Emplois d'avenir professeur* (EAP) réservés aux étudiants de L2 boursiers ; 12h par semaine en moyenne dans les établissements, modulables suivant le contexte (arrêté du 18 janvier 2013)

C'est une reconnaissance du besoin de démocratiser l'accès au métier d'enseignant, mais ce n'est pas une réponse adaptée. Et les pré-recrutements demandés par la FSU restent pour l'heure lettre morte



Moins de formation...

Si on compare avec la situation avant 2008, les choix qui sont faits :

- les futurs enseignants assureront un service devant élèves en pleine responsabilité à mi-temps (*avant la mastérisation, c'était un 1/3 temps*)
- la formation à l'entrée dans le métier (pendant les deux premières années d'exercice) disparaît (*avant la mastérisation, il y avait 3 semaines en T1 et 2 semaines en T2*)

 *Il y aura moins de formation*

Modification des concours

- *Épreuves d'admissibilité, deux écrits*
 - ✓ Disciplinaire
 - ✓ Didactique (à partir de documents)

- *Épreuves d'admission, deux oraux*
 - ✓ Une leçon
 - ✓ Un entretien à partir d'un dossier

Quelques exceptions liées aux disciplines

Concours PE

Épreuves d'admissibilité, deux écrits :

Mathématiques et Français (synthèse de documents, résolution de problèmes, vérification de connaissances, analyse de production d'élèves et de documents pédagogiques)

Épreuves d'admission, deux oraux :

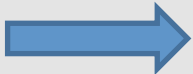
- Un entretien à partir d'un dossier présenté par le candidat dans une discipline autre que maths, français et EPS (ou sur un thème pluridisciplinaire)
- EPS + entretien sur une problématique professionnelle (contexte de l'école, valeurs de la République)



Contenus de formation

Le cadrage de la formation impose des enseignements regroupés en blocs (qui donnent des « crédits » [ECTS] pour le master) :

- Disciplinaire + Didactique + Professionnel
- Tronc commun (difficultés d'apprentissage, handicap, partenariat, égalité H.-F., etc.)
- Stages
- Recherche

 *Cela induit un découpage en « unités d'enseignements » (UE) qui rend difficile la mise en œuvre d'une formation intégrée.*

Comparaison avec l'IUFM, avant la mastérisation

Schéma de formation IUFM :

1^{re} année d'IUFM / concours / 2^e année IUFM

Les ÉSPÉ sont sur le même schéma apparent :

M₁ / concours / M₂, avec l'obtention d'un master en fin de formation

Mais la première année est centrée sur le concours (plus le M₁), la deuxième année reste très lourde (mi-temps sur le terrain (plus les contraintes du M₂)).

Un master en plus, ça change quoi ?

Obtenir un diplôme universitaire impose recherche (mémoire) et examens.

Or on constate :

- Une baisse horaire de 30 % sur les deux années de Master par rapport à la formation IUFM
- Le master est « coupé » en deux par le concours (même critique que pour les deux années de formation IUFM)
- « L'employeur » (l'Éducation nationale) pilote la 1^{re} année (concours) et évalue sur la base du stage la 2^e année (titularisation)

➡ *Double contrainte : celles de l'Éducation nationale (employeur) + celles du master (université)*



Stages et formation

Avant la mastérisation, les critiques de l'IUFM portaient sur un manque de lien théorie-pratique et une formation trop courte (qui justifiaient des compléments en T₁ et T₂)

- *Pour le PE₂*: le stage filé était de 1 jour par semaine et 9 semaines en responsabilité. Le PE₂ était 4 jours à l'IUFM. Désormais, il passera à 2 jours par semaine en classe + 3 jours de formation (pas obligatoirement à l'ÉSPÉ).
- *Pour le PLC₂ ou PLP₂* : le stage était de 6h en établissement, avec un jour à l'IUFM. Il sera d'un mi-temps (9h) sur le terrain, avec un à 2 jours de formation (avec le tuteur, l'IPR..., pas obligatoirement à l'ÉSPÉ)

Recherche/mémoire professionnel

Avant la mastérisation, à l'IUFM, le mémoire nécessitait une grande implication de la part du stagiaire. Il n'était pas reconnu par un master.

Effectuer une recherche et écrire un mémoire de master nécessite du temps.

→ *Avec un mi-temps, il y a des tensions à prévoir entre les exigences de l'université (mémoire/recherche) et celles de l'employeur (rapport de stage).*

Formateurs ÉSPÉ

- 1 000 postes de formateurs sont prévus par la Loi de refondation
- Projet de généraliser le système des maîtres-formateurs du 1^{er} degré (PEMF) dans le 2nd degré.
- Hypothèse d'un diplôme « employeur » comme pour le premier degré, plutôt qu'un diplôme universitaire (ce qui renforce le poids des Inspecteurs)
- Il existe des masters de formateurs (formation diplômante), mais il faut obtenir une réelle politique de soutien de l'Éducation nationale pour que les enseignants y aient accès.
- Pérennité des formateurs à temps plein à l'ÉSPÉ menacée.

Besoin de 40 000 tuteurs à la rentrée 2013 : enjeu considérable !

Nos revendications :

- Formation urgente
- Nouvelle dynamique pour le dispositif de maîtres formateurs du 1^{er} degré (nombre, décharges, rémunérations)
- Pour le 2nd degré : mission sur la base du volontariat, décharge horaire + rémunération
- Clarification pour éviter la confusion entre formation et évaluation

L'ÉSPÉ : École supérieure du professorat *et* de l'Éducation

- Le projet de Loi de Refondation prévoit que l'ÉSPÉ *organise* les formations des enseignant-es, CPE, enseignant-es du supérieur et des animateurs. La FSU demande qu'elle *assure* ces formations.
- *Structure différente des IUFM* : ni école professionnelle, ni composante de l'université
- Des annonces valorisent l'université qui doit assurer les moyens (postes, maquettes) mais, l'employeur est très présent (Recteur, IPR...).
- *Potentiel de formateurs très éclaté*, nombreux départs de l'IUFM non remplacés ; présence plus importante des Inspecteurs (en particulier 2nd degré)
- *Personnels et étudiants très peu représentés* dans les instances de l'ÉSPÉ

Contexte de la loi LRU (et future loi ESR)

- *Pas de cadrage national* (à partir d'un cadre horaire global, l'ÉSPÉ accréditée sur la base d'un projet local. Il n'y a plus de regard détaillé du MESR sur chaque master.
- Le contexte de *concurrence* entre universités demeure dans la nouvelle loi ESR
- Des *gros problèmes de budget* (de nombreuses universités sont endettées) → ce qui oblige à une *mutualisation des moyens*. Les PIUFM ne seront pas transférés automatiquement dans les ÉSPÉ, ce qui permet la récupération de la masse salariale.

Il est impératif que l'employeur « Éducation nationale » finance plus qu'il n'a prévu de le faire la formation de ses enseignants (PEMF, formateurs à temps partagés, visites, etc.)

Le conseil de l'ÉSPÉ place des personnels

Constitution (loi de Refondation de l'École)

Un directeur : élu, nommé par le ministre

Un Président : choisi parmi les personnalités extérieures nommées par le recteur

Des personnalités extérieures (dont des IPR, la MAIF...) au moins 30 (au départ la loi prévoyait 50%)

Des représentants des personnels :

- 50% d'enseignants chercheurs (alors qu'ils ne représentent que 1/4 des personnels enseignants)
- 50% autres personnels
- Parité hommes-femmes (dans une institution fortement féminisée)

→ *Un double enjeu de représentativité dans ces conseils. Celle de la FSU et de tous les personnels : PEMF, des temps partagé second degré, des formateurs 1^{er} et 2nd degré à temps plein, des Enseignants-Chercheurs des UFR liés à l'ÉSPÉ, des Biatss, etc.)*

Les étudiant-es

- Sans pré-recrutements, risque d'absentéisme important en master, avec la multiplication des étudiants salariés et ayant des petits boulots.

➔ La réforme Peillon les rémunère un an plus tôt.
C'est positif, mais pas suffisant.

➔ *Cette politique n'anticipe pas la nécessité de recruter 150 000 enseignants en 5 ans (Loi d'orientation)*

- Pas de passage automatique de M1 à M2 (entretien obligatoire, *Note du MESR du 9 mai 2013*)
- Incitation des non admis au concours à se réorienter, notamment vers les autres métiers de l'éducation.

Fonctionnaires stagiaires

L'année de M2 à mi-temps sur le terrain = c'est trop !

> *Surcharge de travail*

Evaluation : tension employeur/université

Trois types de fonctionnaires-stagiaires :

- ceux déjà titulaires d'un master MEEF qui n'ont que l'évaluation liée à la titularisation
- ceux pas encore titulaires d'un master sont soumis à la double évaluation (master et titularisation)
- ceux qui sont titulaires d'un master autre que MEEF seront évalués pour la titularisation et valideront le stage du master MEEF

CLES et C2i

- Les certifications ne seront plus obligatoires pour être titularisé (forte campagne de mobilisation de la FSU !)
- Les enseignements correspondants sont intégrés au master
- Pour les LV : obligation d'avoir des notes supérieures à 10 dans les UE (mais pas la certification CLES)

Formateurs/tuteurs

- Pérennité des formateurs à temps plein ?
- Pérennité des antennes départementales IUFM ?
(*au plan national, fermetures prévues de 10 centres*)
- Quel niveau de décharges pour les 40 000 tuteurs ?
(*calcul à faire par académie et à rendre public*)
- Rémunération ?
(*rééquilibrage annoncé entre les différents tuteurs*)
- Tuteurs de Licence ?
(*jusqu'à présent, ils sont bénévoles!*)

Formation continue

- Très peu de possibilités d'un retour au système antérieur de « vases communicants » entre formation initiale et formation continue (stages de PE2 / stages de FC), pourtant très performant
- Absence de projet clair pour la formation continue

➡ *Il y a un réel enjeu professionnel et syndical à se réapproprier la formation continue !*

Qui vient dans mon établissement à la rentrée 2013 ?

En observation ou en pratique accompagnée

- Étudiants de Licence
- Étudiants de M1
- Étudiants de M2 non admissibles au concours

En responsabilité (circulaire 9 avril 2013) :

- *Stagiaires admis* au concours 2013 ; 5/6 du temps de service en classe ; 1/6 en formation (ex : 3h pour les stagiaires certifiés)
- *Étudiants admissibles* au concours anticipé 2014 (écrits en juin 2013) ; sous contrat pour 1/3 du service en classe s'ils le souhaitent, éventuellement plus, avec rémunération sur base horaire ; ils préparent leur admission et passent les évaluations de M2.

Emplois d'avenir professeur (EAP) :

- Étudiants boursiers se préparant aux concours ; 12 heures par semaine modulables



Quelle activité syndicale prioritaire (1) ?

Étudiants, EAP, admissibles et fonctionnaires-stagiaires : il importe de les rencontrer pour les informer, les aider à faire respecter leurs droits, être vigilants quant à leur rémunération, leur formation...

→ *Pour cela assurer des permanences à l'ÉSPÉ, les contacter dans les écoles et établissements, lors des regroupements, etc.*

Quelle activité syndicale prioritaire (2) ?

Vers les rectorats :

- *avec les 40 000 tuteurs* (pour le 1^{er} degré : informer, débattre,... pour peser en 2014 sur les évolutions de la fonction ; pour le 2nd degré : diffuser la [pétition](#) du SNEP, SNES, SNUEP, SNESUP, SNPI-FSU, SNUPDEN
- *demande d'intégrer* les formations master de formateurs dans les Plans académiques de formation (PAF)

Vers la structure ÉSPÉ :

- préparation des élections, (enjeu de la représentativité FSU)
- demande de lieux de concertation pour associer les formateurs, étudiants et usagers de la FC.

Contacts :

SNEP-FSU : claire.pontais@snepfsu.net

SNES-FSU : caro.lechevallier@snes.edu

SNESUP-FSU : thierry.astruc@snesup.fr

SNUEP-FSU : snuepdijon@wanadoo.fr

SNETAP-FSU : snetap@snetap-fsu.fr

SNUipp-FSU : aline.becker@snuipp.fr

SNPI-FSU : paul.devin@snpi-fsu.org

SNUPDEN-FSU : snupden-caen@orange.fr

